

# Bulletin trimestriel d'information Qualité de l'air - Grand Périgueux janvier à mars 2024

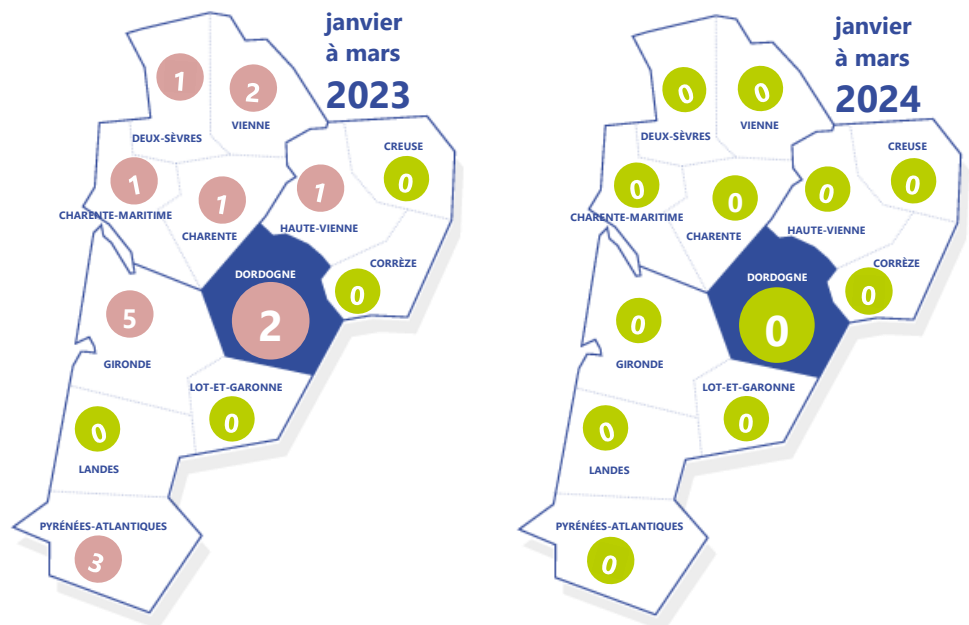
## Épisodes de pollution

### ÉPISODES DE POLLUTION

- Pas d'épisode
- SIR PM<sub>10</sub>
- SAL PM<sub>10</sub>
- SIR SO<sub>2</sub>
- SAL SO<sub>2</sub>
- SIR O<sub>3</sub>
- SAL O<sub>3</sub>

#### GLOSSAIRE

SIR : Seuil d'Information-Recommandations  
SAL : Seuil d'ALerte



Les **épisodes de pollution** indiquent qu'un dépassement de seuil réglementaire a été constaté (soit par la mesure, soit à l'aide de simulations numériques) impactant une partie importante du territoire et de la population. Ces **dépassements ne donnent pas forcément lieu à des procédures préfectorales d'information et de recommandations ou d'alerte**. Les dépassements de seuils réglementaires aux stations rendent compte de manière plus précise de l'état de la qualité de l'air sur un territoire.

#### Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) :

majoritairement issu du trafic routier

**Particules grossières et fines (PM<sub>10</sub> & PM<sub>2,5</sub>) :** sources d'émission variées (chauffage au bois, activités agricoles, trafic routier et industries)

**Ozone (O<sub>3</sub>) :** étant un polluant secondaire, il résulte de la transformation de polluants primaires le dioxyde d'azote et les composés organiques volatils - sous l'effet des rayonnements solaires ultra-violet

**Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) :** majoritairement issu des industries et du chauffage domestique

#### Commentaires

Le **premier trimestre de l'année 2024** a été bien **calme** en matière d'épisodes de pollution par rapport à 2023.

Ainsi, cette année, **aucun épisode de pollution** n'a été comptabilisé sur notre **région**.

L'année passée, **plusieurs départements**, dont la **Dordogne**, avaient fait l'objet d'épisodes de pollution. Les **causes** de ces épisodes étaient relativement **variées** (chauffage au bois, feux pastoraux et activités agricoles).

Pour ce **premier trimestre de l'année**, la **Dordogne** a été **épargnée par les épisodes de pollution**. En 2023, les activités agricoles ont contribué à augmenter les concentrations en particules les 3 et 4 mars.

## Seuils réglementaires et Recommandations OMS

### Bilan réglementaire du Grand Périgueux au 31/03/2024

Exposition	Type de recommandation	PM <sub>10</sub> moy. annuelle	PM <sub>10</sub> - nb. jours > 50 µg/m <sup>3</sup> (1) et > 45µg/m <sup>3</sup> (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m <sup>3</sup> (1)	13*	
	Objectif de qualité - 30 µg/m <sup>3</sup> (1)	13*	
	OMS - 15 µg/m <sup>3</sup> (2)	13*	
Ponctuelle	Valeur limite - 35 jours max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0
Exposition	Type de recommandation	PM <sub>2,5</sub> moy. annuelle	PM <sub>2,5</sub> - nb. jours > 25 µg/m <sup>3</sup> (1) et > 15 µg/m <sup>3</sup> (2)
Chronique	Valeur limite - 25 µg/m <sup>3</sup> (1)	9*	
	Valeur cible - 20 µg/m <sup>3</sup> (1)	9*	
	Objectif de qualité - 10 µg/m <sup>3</sup> (1)	9*	
	OMS - 5 µg/m <sup>3</sup> (2)	9*	
Ponctuelle	Valeur limite (1) - pas de réglementation sur le nombre de jours autorisés		4
	OMS - 3 jours max (2)		8
Exposition	Type de recommandation	NO <sub>2</sub> moy. annuelle	NO <sub>2</sub> - nb. heures > 200 µg/m <sup>3</sup> (1) et NO <sub>2</sub> - nb. jours > 25 µg/m <sup>3</sup> (2)
Chronique	Valeur limite - 40 µg/m <sup>3</sup> (1)	10*	
	OMS - 10 µg/m <sup>3</sup> (2)	10*	
Ponctuelle	Valeur limite - 18 heures max (1)		0
	OMS - 3 jours max (2)		0

Exposition	Type de recommandation	O <sub>3</sub> - max. de la moy. sur 8h	O <sub>3</sub> - nb. jours > 100 µg/m <sup>3</sup> sur 8h	O <sub>3</sub> - nb. jours > 120 µg/m <sup>3</sup> sur 8h (en moy. sur 3 ans)	O <sub>3</sub> - max. de la moy. jour sur 8h
Chronique	OMS - pic saisonnier - 60 µg/m <sup>3</sup> (2)				NA****
Ponctuelle	Valeur cible - 25 jours max (1)			4**	
	Objectif de qualité - 120 µg/m <sup>3</sup> (1)	101***			
	OMS - 3 jours max (2)		1		

(1) Seuils réglementaires issues du Décret n°2010-1250 du 21/10/2010

(2) Recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 2021 et représentatifs de la pollution ponctuelle (sur un jour ou quelques heures)

\* Moyenne calculée jusqu'au 31/03/2024

\*\* La moyenne sur 3 ans est réalisée sur la période du 01/04/2021 au 31/03/2024

\*\*\* Maximum calculé jusqu'au 31/03/2024

\*\*\*\* Maximum uniquement calculé sur la période 01/04/AAAA au 30/09/AAAA - Pour les trimestres 1 et 4, le calcul ne s'applique pas

En **jaune** : recommandation OMS non respectée, en **mauve** : valeur cible ou objectif de qualité non respecté, en **violet** : valeur limite non respectée et en **bleu** : seuils réglementaires ou recommandations OMS respectés.

**SIR** : Seuil d'Information et de Recommandations

- PM<sub>10</sub> : 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière
- O<sub>3</sub> : 180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire
- NO<sub>2</sub> : 200 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire

**SAL** : Seuil d'Alerte

- PM<sub>10</sub> : 80 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière
- O<sub>3</sub> : 240 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire (protection sanitaire de toute la population)
- NO<sub>2</sub> : 400 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire sur 3h consécutives (ou 200 µg/m<sup>3</sup> si le SIR a été déclenché la veille et le jour même et qu'il y a un risque de dépassement pour le lendemain)



Suivez les statistiques annuelles réglementaires

<https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/dataviz/statistiques-annuelles-reglementaires>

## Bilan des indices ATMO de qualité de l'air



Retrouvez tous les indices ATMO de la commune de Périgueux sur notre site web :  
<https://bit.ly/3CxYvRN>



Bon



Mauvais

### Commentaires

Le premier trimestre de l'année 2024 a été marqué par des indices de qualité de l'air majoritairement qualifiés de « moyen » sur l'agglomération du Grand Périgueux.



Moyen



Très mauvais

Toutefois, 4 journées au mois de janvier (du 12 au 15) ont été qualifiées de mauvaise en raison d'une augmentation généralisée sur la région des concentrations en particules fines PM<sub>2,5</sub> du fait d'un épisode de froid.



Dégradé



Extrêmement mauvais

Sur ce trimestre, ce sont les concentrations en ozone et/ou en particules qui sont responsables de l'indice ATMO. Les premiers mois de l'année, à l'image du dernier trimestre 2023, ont connu des conditions météorologiques clémentes, impliquant des concentrations en polluants relativement faibles.



Pour les particules et le dioxyde d'azote, les **conditions météorologiques très stables, peu dispersives et anticycloniques** en période hivernale ou en début de printemps vont accentuer l'**accumulation** de ces polluants au sol favorisant les pics de pollution.

En revanche, l'ozone se forme principalement en période estivale sous l'**action du rayonnement solaire**.

### L'indice ATMO de qualité de l'air :



Élaboré à partir de 5 polluants (mesures et modélisations) depuis le 01/01/21, l'indice global de qualité de l'air reprend la valeur maximale des 5 sous-indices. Celui-ci peut être impacté par plusieurs polluants. Son échelle propose 6 niveaux, dont les seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement.



MÉTÉO  
Périgueux

**Janvier** : malgré deux épisodes de froid du 7 au 13 janvier, et les 20 et 21, janvier a été plutôt doux.

**Février** : ce mois a été marqué par une douceur remarquable.

**Mars** : activité pluvieuse en début de mois (giboulées), période ensoleillée du 18 au 23, puis retour de la pluies et du vent en fin de mois.

## Les mesures en temps réel

Pour suivre les mesures en direct, rendez-vous sur la page : <https://bit.ly/3rRK3PP>



## Pollens

Pour vous informer sur les **pollens**, consultez la page web dédiée <https://bit.ly/3etoSk0> ou inscrivez-vous à la newsletter quotidienne de votre commune <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/mails/m-enregistrer/commune>. En complément, le pollinarium sentinelle® d'Antonne et Trigonant peut vous fournir des informations sur le début/fin des diffusions de pollen grâce à l'**alerte pollens** ! <https://www.alertepollens.org/>

**Les pollens en nouvelle-aquitaine, comment bien s'informer ? :**

<https://tinyurl.com/33486vsa>

**Atlas cartographique : un regard approfondi sur la qualité de l'air :**

<https://tinyurl.com/4mt6eucw>

**Démarrage de la campagne 2024 des pesticides dans l'air :**

<https://tinyurl.com/j5wc3vu2>



ACTUS

## Le Saviez-vous ?

### Futurs parents et qualité de l'air intérieur

Les femmes enceintes et les nourrissons sont naturellement plus fragiles et donc plus impactés par une mauvaise qualité d'air à l'intérieur de leur maison. Voici quelques conseils !

- Finaliser les **travaux** dans la chambre de bébé au moins **2 mois avant** son arrivée
- **Aérer** généreusement **la pièce** les mois précédant la naissance
- Privilégier des **matériaux d'origine naturelle et non traités**
- Préférer les **meubles d'occasion** car les meubles neufs dégagent une plus grande quantité de COV
- Utiliser des **produits naturels** pour les **travaux ménagers**
- Il est **déconseillé** d'utiliser des **bougies** parfumées, des bâtons d'**encens**, des **parfums** d'intérieur, etc



*Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, elles ne seront pas rediffusées en cas de modification ultérieure. En cas d'utilisation différée de ces données, il est à la charge du client de s'assurer qu'il dispose de la dernière version en vigueur. Toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine. Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu pour responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donné d'accord préalable.*

Bilan édité le 11/04/2024 à 17h50 par : Sarah Le Bail - Atmo Nouvelle-Aquitaine  
09.84.200.100 | [contact@atmo-na.org](mailto:contact@atmo-na.org)

Pour toute information concernant Le Grand Périgueux [www.grandperigueux.fr](http://www.grandperigueux.fr)